

Opinions

Mexique et ALÉNA: un nouvel Eldorado pour les investisseurs québécois

L'auteur est avocat au Barreau de Montréal et docteur en droit de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I). Il est spécialiste des questions touchant le droit international économique. Le texte qui suit est un extrait d'un exposé prononcé pour l'Association du Barreau canadien, à Montréal, le 10 novembre dernier.

PIERRE RATELLE

Comme la plupart d'entre vous qui s'intéresse à l'actualité économique internationale, j'ai appris par les médias que, le 8 octobre dernier, le Canada, les États-Unis et le Mexique avaient fait un pas important vers la création d'une zone de libre-échange entre eux. C'est à date, en effet, que le ministre canadien du Commerce extérieur, Michael Wilson, a paraphé avec ses homologues américain et mexicain, à San Antonio, au Texas, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). L'ALÉNA deviendra, dès 1994, il ne faut pas l'oublier, une réalité incontournable pour toute entreprise québécoise qui voudra exporter ou investir en Amérique du Nord.

Bien que j'ai écrit, il y a presque un an, deux articles qui soulignaient les aspects négatifs de l'ALÉNA pour le Canada, je dois reconnaître aujourd'hui que j'ai été agréablement surpris du contenu de l'ALÉNA concernant les investissements québécois au Mexique. À mon avis, il ne fait aucun doute que l'ALÉNA offrira aux entreprises québécoises des occasions privilégiées de faire de très bons investissements au Mexique.

ACCÈS PLUS FACILE AU MEXIQUE

La première grande chose que va faire l'ALÉNA pour les entreprises québécoises qui envisagent d'investir au Mexique est de leur rendre l'accès à ce pays plus facile. Je vous donne trois exemples.

Le premier exemple concerne le contrôle des entreprises mexicaines. Vous savez peut-être, qu'actuellement, au Mexique, toute entreprise québécoise qui veut prendre le contrôle d'une entreprise mexicaine dont la propriété étrangère est limitée à 49 %, doit nécessairement se soumettre à un examen de la Commission mexicaine de l'investissement étranger. L'ALÉNA va améliorer le tableau en faisant en sorte que les entreprises québécoises seront moins soumises, à l'avenir, à cet examen. Dès le 1er janvier 1994, soit la date d'entrée en vigueur de l'ALÉNA, cette Commission ne pourra plus examiner une telle prise de contrôle si la valeur des actifs de l'entreprise mexicaine est inférieure à 25 millions de dollars US; ce seuil sera ensuite porté à 150 millions de dollars US au bout de 10 ans. En clair, l'ALÉNA va donc faire en sorte que les investissements d'entreprises québécoises seront admis plus facilement à l'avenir au Mexique.

Le deuxième exemple a trait aux secteurs réservés de l'économie mexicaine. Vous savez peut-être que plusieurs de ces secteurs sont réservés exclusivement aux Mexicains ou à l'État et que dans d'autres secteurs de l'économie mexicaine la propriété étrangère y est limitée. Là encore, l'ALÉNA va améliorer le paysage en faisant en sorte que les entreprises québécoises ne seront plus soumises à ces restrictions dans une dizaine de secteurs économiques tels que les institutions financières, les transports, la construction, les produits miniers, les télécommunications, etc. Avec l'ALÉNA, les entreprises québécoises pourront détenir 100 p. cent du capital-actions de toute entreprise mexicaine qui oeuvre dans ces secteurs.

Le troisième et dernier exemple se rapporte à une pratique courante du Mexique qui est d'imposer des conditions aux entreprises québécoises avant d'accepter leurs investissements sur son territoire. Ce peut-être, par exemple, un niveau déterminé d'exportation ou, encore, l'approvisionnement obligatoire auprès de fournisseurs mexicains. L'ALÉNA va faciliter les choses aux en-



Le secteur automobile, celui des pièces notamment, peut offrir des occasions d'investissement intéressantes au Mexique. PHOTO REUTERS

treprises québécoises en interdisant au Mexique de leur imposer de tels conditions.

MEILLEURS TRAITEMENT ET PROTECTION

Après un meilleur accès, la deuxième et la troisième grande chose que va faire l'ALÉNA pour les entreprises québécoises qui vont investir au Mexique est de leur offrir un meilleur traitement et une meilleure protection pour leurs investissements. Je vous donne trois exemples.

Le premier exemple touche au traitement des investissements québécois. Vous savez peut-être, qu'au Mexique, présentement, des investissements québécois sont moins bien traités que les investissements d'entreprises mexicaines ou les investissements de certaines entreprises étrangères. L'ALÉNA va changer cette situation en prévoyant que le Mexique devra accorder aux investisseurs et aux investissements québécois ce qu'on appelle dans le jargon juridique: le «traitement national» et le «traitement de la nation la plus favorisée». Simplement, ça signifie que les investissements d'entreprises québécoises bénéficieront, avec l'ALÉNA, du meilleur traitement jamais consenti par le Mexique en matière d'investissement.

Le deuxième exemple concerne l'expropriation des investissements québécois. Là aussi, l'ALÉNA va améliorer les choses pour les entreprises québécoises. L'ALÉNA prévoit, en effet, que tout investissement d'entreprise québécoise ne pourra plus être exproprié sur le territoire mexicain sans qu'une compensation financière soit versée promptement par le Mexique et qu'elle soit égale à la juste valeur marchande de l'investissement en cause. Ce qui est plus avantageux que ce qu'offre actuellement la réglementation mexicaine.

Le troisième et dernier exemple se rapporte à la question du règlement des différends. Là encore, l'ALÉNA va rendre la vie plus facile aux entreprises québécoises. Avec l'ALÉNA, une entreprise québécoise qui aura un conflit avec le Mexique concernant un investissement, n'aura plus comme seule possibilité, comme c'est le cas présentement, de recourir au droit et aux tribunaux mexicains. Avec l'ALÉNA, cette entreprise québécoise pourra saisir un groupe spécial d'arbitres nommés en vertu de l'ALÉNA, dont la décision sera finale, et qui jugeront en fonction du droit mexicain, bien sûr, mais aussi à la lumière des dispositions de l'ALÉNA et du droit international. En matière de règlement de différends, les entreprises québécoises pourront donc, avec l'ALÉNA, mieux faire valoir leurs droits vis-à-vis du Mexique.

NOUVELLES OCCASIONS D'INVESTISSEMENT

Après un meilleur accès, un meilleur traitement et une meilleure protection, la quatrième et dernière grande chose que va faire l'ALÉNA pour les entreprises québécoises qui veulent investir au Mexique c'est de leur offrir des occasions d'investissements privilégiées dans ce pays.

Pour n'en énumérer que quelques-unes, les institutions financières (banques, maisons de valeurs mobilières et sociétés d'assurance, etc.) constitueront un bon secteur où investir au Mexique. D'abord, on peut prévoir que la modernisation de l'économie mexicaine impliquera nécessairement le recours à des services perfectionnés dans ce secteur. Ensuite, avec une augmentation de leurs revenus, les Mexicains auront nécessairement un besoin pressant en services financiers; on a qu'à penser aux prêts hypothécaires, commerciaux ou à la consommation, aux services de

cartes de crédit, etc. L'ALÉNA offrira justement aux institutions financières québécoises l'occasion de pénétrer ce secteur en leur permettant d'établir en propriété exclusive des institutions financières au Mexique. La Banque de Nouvelle-Écosse a d'ailleurs vu cette occasion d'investissement en acquérant, le 29 août dernier, pour 90 millions de dollars, 5 p. cent du capital-actions du 4ième plus important groupe financier mexicain, Grupo Financiero Inverlat SA.

Une autre occasion d'investissement au Mexique se trouvera dans le transport terrestre des marchandises. On peut penser, qu'avec l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et la hausse consécutive des exportations et des importations mexicaines, ce secteur prendra nécessairement de l'importance. Les entreprises mexicaines de camionnage, en particulier, pourraient constituer un bon investissement au Mexique. L'ALÉNA prévoit, d'ailleurs, que les entreprises québécoises pourront détenir, 10 ans après son entrée en vigueur, la totalité du capital-actions des entreprises mexicaines de camionnage qui exercent des activités internationales, mais aussi qui ont des destinations intérieures, c'est-à-dire qui transportent des marchandises d'un point donné au Mexique à un autre point donné au Mexique.

Les télécommunications seront un bon secteur où investir au Mexique. Certains analystes prévoient que le secteur mexicain des télécommunications augmentera en moyenne de 12 p. cent annuellement au cours des prochaines années. Afin que les entreprises québécoises puissent en profiter, l'ALÉNA inclut une disposition précisant que les entreprises québécoises pourront détenir, d'ici le 1er juillet 1995, 100 p. cent d'une entreprise établie au Mexique ou

qui s'y établira, et qui oeuvre dans ce que l'on appelle «les services de télécommunications améliorés ou à valeur ajoutée», c'est-à-dire des services faisant appel à des applications de traitement informatique, qui permettent notamment aux clients, de consulter, en mode interactif, les informations stockées.

Parce qu'il se dépensera au Mexique, au cours de la présente décennie, des milliards de dollars dans la construction, il existe aussi de bonnes occasions d'investissements dans ce secteur. À cet égard, l'ALÉNA prévoit que, d'ici l'an 2000, les entreprises québécoises pourront détenir 100 p. cent du capital-actions d'une entreprise établie au Mexique ou qui s'y établira, et qui mène des activités de construction domiciliaire et non domiciliaire.

On ne peut passer à côté d'une réalité démographique très intéressante à propos du Mexique: sa population est très jeune puisque 70 p. cent des 85 millions de Mexicains ont moins de 30 ans. Ces jeunes Mexicains raffolent des biens de consommation qui sont offerts aux jeunes Québécois. Considérant la hausse prévisible de leur pouvoir d'achat dans l'avenir, l'établissement de magasins, semblables à ceux, par exemple, qu'a mis de l'avant Club Price ou Brico, pourrait se révéler être à moyen terme un bon investissement au Mexique. C'est, du moins, ce qu'a imaginé, en septembre dernier, Donahue Scriber, de Newport Beach en Californie, en concluant une entreprise en participation avec la plus importante entreprise mexicaine de construction, Grupo ICA. Cette nouvelle entreprise qui vient d'être créée a pour fonction de développer, de construire, de louer et d'opérer de semblables magasins à travers tout le Mexique.

Les pièces automobiles représenteront aussi une bonne occasion d'investissement au Mexique. Ce secteur affiche la plus forte croissance en Amérique du Nord, croissance qui, selon des estimations conservatrices, dépassera les 7 p. cent au cours des prochaines années. Afin que les entreprises québécoises aient un plus grand accès à ce secteur, l'ALÉNA prévoit que, d'ici l'an 2000, elles pourront détenir jusqu'à 100 p. cent de toute entreprise de pièces automobiles établie au Mexique ou qui s'y établira.

Dans le secteur des mines, et c'est mon dernier exemple, il faut savoir que le Mexique est un important producteur de minéraux. D'après des estimations, seulement 20 p. cent des gisements potentiels au Mexique ont été trouvés. Selon une étude de KPGM-Peat Marwick, l'entrée en vigueur de l'ALÉNA fera augmenter, au cours des 10 prochaines années, de 13,2 p. cent la production minière mexicaine, simplement sous l'effet de la croissance économique et de la demande pour les minéraux de base. Ce secteur semble donc très intéressant. Ce que fera l'ALÉNA pour que les entreprises québécoises puissent en profiter est qu'il va leur permettre de détenir, d'ici l'an 2001, 100 p. cent du capital d'une entreprise établie au Mexique ou qui s'y établira pour extraire ou exploiter tous les types de minéraux.

Je veux terminer en vous rappelant que, même avant l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, le Mexique constitue déjà un excellent endroit où investir pour les entreprises québécoises. J'ai pour preuve des investissements qu'y ont faits des milliers d'entreprises américaines, japonaises et allemandes qui sont déjà bien présentes au Mexique. Avec l'arrivée prochaine du «train de libre-échange nord-américain», qui va prendre, cette fois, la direction du Mexique, des occasions d'investissement privilégiées seront offertes aux entreprises québécoises qui voudront investir dans ce pays. Puisqu'il n'en tient qu'à elles, et qu'à elles seules, espérons qu'elles sauront monter à bord de ce train et investir dans ce qui pourrait bien se révéler être un nouvel Eldorado pour elles. Sinon, je vous parie ma chemise que d'autres entreprises canadiennes et américaines le feront à leur place.

Propositions pour un programme de bon gouvernement

MAURICE CHAMPAGNE

L'électorat québécois face aux grandes options politiques et constitutionnelles se départage ainsi: aux extrêmes 15 à 20 p. cent d'indépendantistes purs et autant de fédéralistes inconditionnels, tandis que la grande majorité opte pour un mélange de fédéralisme renouvelé et de souveraineté associée ou partagée. Le PQ de Jacques Parizeau a choisi la voie étroite de l'indépendance, de la souveraineté SÉPARÉE. Le PLQ de Robert Bourassa doit savoir, lui, rallier majorité et politique de juste milieu. Il lui faut poursuivre des efforts constitutionnels ponctuels, là où c'est urgent, mais surtout préparer pour la majorité de l'électorat un programme de «bon gouvernement», pour reprendre une expression de Jadis.

Voici quelques propositions pour un programme de bon gouvernement, qui visent d'abord un style de communication et des orientations propres à marquer des priorités sociales évidentes. Le Québec a besoin de pain. Et d'ÂME. Et de ferveur. Lutter contre la morosité devrait être une priorité politique généralisée. Nos gouvernements actuels éprouvent autant de peine, sinon plus, à communiquer et à expliquer leurs bons coups qu'à les faire.

1. Ce gouvernement doit bien sûr avoir un projet de sécurité économique

à offrir. Mais l'économie n'est pas une fin, c'est un moyen de développement pour la société, pour les familles, pour les personnes. Alors, pour quelle vision de la société québécoise, pour quel PROGRAMME SOCIAL nous offrirait-on tel projet de SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE? C'est le grand défi du prochain programme électoral gagnant. Mobilisant.

2. Qu'un bon gouvernement INVESTISSE DANS LES VALEURS. Je dis bien «investir», parce que si l'on pouvait chiffrer les coûts sociaux et économiques liés aux gâchis scolaires, aux gâchis familiaux et conjugaux, aux gâchis des ressources humaines en milieu de travail — gâchis résultant en bonne part de la crise des valeurs qui a dominé notre brutale révolution tranquille —, on arriverait à des chiffres astronomiques. Cela nous en coûte très cher d'avoir méprisé ou ignoré la famille, le couple, les valeurs de modèles adultes et de stabilité pour la jeunesse, pour ne nommer que cela. Quels sont les coûts des divorces et des séparations, qui visent maintenant la majorité des mariages et des unions? Les coûts mêmes sur la qualité du travail? Et les coûts du décrochage scolaire et du taux de diplomation au cégep, ou ne réussit finalement que 36 p. cent de notre jeunesse étudiante?

Un bon gouvernement doit pouvoir tenir un langage sur les valeurs, dans un Québec où l'idéologie des «droits» est

devenue aussi abusive que l'était, à l'extrême, celle des devoirs. Parce que ce sont des valeurs qui fondent les droits et les devoirs et qui peuvent seules concilier ces deux extrêmes et aider à recomposer un corps social québécois largement disloqué...

3. Qu'un bon gouvernement mette au point, d'urgence, une politique intégrante et unifiant l'éducation, la recherche et le développement, et la productivité nationale. Ça, c'est un droit fondamental de notre jeunesse. Et ici la juridiction du Québec sur sa main-d'oeuvre demeure une priorité constitutionnelle pour une entente ad hoc et urgente avec le gouvernement fédéral.

4. Qu'un bon gouvernement ait une politique énergétique équilibrée, qui continue le développement de notre hydro-énergie tout en rattrapant temps et argent perdus en programmes d'économies d'énergie. Avec la détermination de ne pas laisser l'opinion publique manipulée par des écologistes ou des leaders autochtones irresponsables.

5. La pacification des rapports avec les autochtones est primordiale. La montée de l'intolérance de part et d'autre est évidente et explosive. Tant mieux si les travaux de la Commission Dussault-Erasmus pouvaient être accélérés. Mais on ne devrait pas attendre davantage pour créer au Québec une commission permanente de conciliation et de négociation composée d'autochtones et de non-autochtones,

même en leur reconnaissant ce que leur assurait l'entente de Charlottetown. Sinon, les ministres impliqués seront très bientôt débordés, quelle que soit leur sagesse personnelle.

6. La politique linguistique doit demeurer le premier repart de la sécurité culturelle du «peuple» québécois. Oublions le diminutif de «société distincte» qui a été rejeté...

Pour que notre politique linguistique soit maintenue, il faut que soit maintenue notamment la fameuse clause nonobstant. Il faut qu'elle soit maintenue, pour les droits linguistiques et indépendamment de ces droits. Car le propre de la clause nonobstant est d'empêcher d'ériger les droits en absolus, cette norme touchant d'abord le droit à la vie, relatif notamment par l'avortement et l'euthanasie. Elle a aussi une fonction démocratique majeure, en ce qu'elle limite les risques d'un gouvernement des juges.

7. La politique culturelle du Québec la plus autonome doit pouvoir se développer sans rejet d'une politique de culture canadienne. Nous n'avons pas à nier ce qui est canadien pour affirmer ce qui est québécois!

8. Alors que la violence se déploie sur tant de fronts, un bon gouvernement se doit d'avoir une politique de sécurité de plus en plus dense, rassurante et préventive. Il s'agit de s'attaquer à un véritable fléau social. C'est la santé

mentale et affective d'une multitude de citoyens et de citoyennes qui en dépend. Ce sont d'énormes coûts sociaux à éviter.

Je n'ai à peu près rien dit de la question constitutionnelle, mais il est clair qu'un avenir intelligent suppose une négociation permanente, peut-être pour un Canada des régions, pour un marché commun et un nouveau contrat social entre les régions, marquée au sceau de l'autonomie et de l'interdépendance de ses constituantes.

Quoi qu'il en soit, ne faudrait-il pas avant toutes choses clarifier ce qui est encore le plus mélangé pour la population: la notion même de souveraineté. Alors je termine en posant les questions suivantes:

La souveraineté, n'est-ce pas d'abord le droit à l'autodétermination, déjà reconnu au Québec, et ensuite, le choix d'un statut parmi tous les statuts politiques possibles: appartenance à la fédération renouvelée, à une confédération de souverainetés associées ou partagées, ou l'indépendance pure et simple?

Qui d'autre au Canada possède le même droit que le Québec si ce n'est les peuples autochtones et le Canada anglais dans son ensemble? (Les autres provinces, individuellement, n'ont pas ce droit; elles sont de fait des sociétés distinctes...)